



# Orientations relatives à la gestion directe

**Approuvées par le conseil d'administration  
de Trisomie 21 France  
Le samedi 13 juin 2020**

# Orientation 1

## Orientation 1 :

- ✓ Il faut travailler sur une réponse « à la carte » pour les associations, à partir d'un diagnostic, et diversifier les réponses possibles, en utilisant aussi les ressources du CFF.
- ✓ Bien préparer la condition de mise en place du projet : formation, investissement des bénévoles locaux, coopération avec la fédération... (Exemple : maquette d'accompagnement de l'association déjà utilisé par le Morbihan et convention de coopération à modéliser)

# Orientation 2

## Orientation 2 :

- ✓ La gestion directe ne doit pas venir en premier lieu, mais en dernière intention, pour maintenir un service dans le périmètre fédéral.
- ✓ Prévoir des scénarii de diversification des réponses possibles en amont de cette proposition de gestion directe (groupe de travail à prévoir).

# Orientation 3

## Orientation 3 :

- ✓ L'organisation de la fédération pour cela doit être repensée, tout comme le modèle économique.
- ✓ Cette organisation doit permettre un soutien important de la fédération aux associations qui n'ont pas de service médico-social.
- ✓ L'évolution du SIA est aussi à questionner.